



# INDEMNITES KILOMETRIQUES LA DIRECTION NE VEUT PAS REONDRE



CSE juillet 2025

**Vous conseiller**  
Le sujet des indemnités kilométriques de transport domicile-usine est une question sensible pour le personnel, puisque comme vous le savez nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne.

En effet il existe deux systèmes d'indemnisation, pas du tout équitables : Le système de base que touche 75 % du personnel du site, et puis celui des Cadres, appelé DOMUS, environ 3 fois plus avantageux.

Lors de la présentation du bilan social en CSE au mois de juin, le montant global de 7 Millions d'Euros par an pour les frais de transport nous a interpellé : Afin de permettre une comparaison chiffrée indiscutable et d'avoir des éléments concrets, la **CFDT** a donc demandé à la direction la répartition du montant des indemnités kilométriques entre OETAM et Cadres.

**Oups !** La Direction nous a clairement dit qu'elle refusait de répondre à ce genre de question, évoquant des éléments individuels qu'elle ne souhaite pas donner...  
Un refus de donner des détails pour ne pas avoir à expliquer pourquoi 25 % du personnel touche plus de 70 % du budget des déplacements ?

A l'heure où les différences de statuts professionnels ont tendance à s'effacer des conventions collectives, tant la réalité du travail s'inscrit dans une continuité qui conduit à une grille unique, comme celle de la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie, il n'y a plus de justification valable aux différences d'avantages issues de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle.

**Nous devons tous toucher les mêmes frais kilométriques** : la **CFDT** en fait une ligne rouge d'équité sociale.

La **CFDT** a demandé à plusieurs reprises l'ouverture de négociations spécifiques à ce sujet, afin de supprimer cette aberrante différence de traitement, aujourd'hui injustifiée, en améliorant le régime de base pour le ramener progressivement au niveau de celui des DOMUS : la Direction ArcelorMittal a fait traîner en contractualisant, dans l'Accord de fin du GESIM, une négociation qui doit s'ouvrir au niveau du groupe ArcelorMittal France au 2<sup>nd</sup> semestre 2026.

Pour la **CFDT**, ce délai est trop long et **nous exigeons des premières mesures d'augmentation des Indemnités Kilométriques des OETAM** pour le site de Fos dès la rentrée de septembre...

**Cette revendication doit être portée par l'ensemble des organisations syndicales**

**Vous conseiller**

**Vous défendre**

**Vous écouter**

**Vous informer**

Boîte e-mail : [fo.cfdt@arcelormittal.com](mailto:fo.cfdt@arcelormittal.com) site internet : <https://cfdt-metallurgieprovence-arcelormittal.fr>

**N'hésitez pas à contacter vos représentants**  
**CFDT au 04-42-47-29-81**